



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2011-02-27

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} février 2011

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, (pouvoir de M. Alain Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, pouvoir de M. Ludovic JAMET, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET), Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Alain NOURISSIER (pouvoir de M. Laurent DELAPORTE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHENE), Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de Mme Christine de la FERTE), M. Hervé FLEURY (pouvoir de Mme Marie SENERS), M. François LAMBERT, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT) et M. Michael THOMAS.

Absents excusés : M. Jacques BELLIER, pouvoir à M. Gilles CURTI, M. Georges DUTRUC-ROSSET, pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Alain-Louis MIE, pouvoir à M. Christian JOUANE, Mme Frédérique KIBLER, pouvoir à Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Ludovic JAMET, pouvoir à M. Gilles PANCHER, M. Jean-Roch GAILLET, pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY, M. Alain-Michel LAMBERT, pouvoir à M. Jean-François PEUMERY, M. Christophe BOLLENGIER, pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHENE, pouvoir à Mme Magali ORDAS, M. Michel SAPORTA, M. Laurent DELAPORTE, pouvoir à M. Alain NOURISSIER, Mme Christine de la FERTE, pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, Mme Marie SENERS, pouvoir à M. Hervé FLEURY, M. Jean GUILBERT, pouvoir à Mme Pascale ROCHERON, M. Roland de HEAULME, pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 25 janvier 2011

Date d'affichage de la convocation : 27 janvier 2011

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 57

000 000 0000 0000 0000 00
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
000 000 000 000 000 000 00
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

0 0000 00 00 00 00
00 0 0 0 0 0 0 0 0 0
00 0 0 00 000 000 000

N° de l'ordre du jour :

2011.02.27 : Convention de partenariat avec la Chambre des Métiers des Yvelines et la ville de Versailles pour l'organisation du salon des métiers d'art

☐ Patrick CONFETTI rapporteur, donne lecture de la délibération.

Dans le cadre de son action de soutien aux métiers d'art, Versailles Grand Parc a mis en œuvre différentes actions de communication et promotion en faveur des professionnels des métiers d'art présents sur son territoire :

- création d'un logo pour les métiers d'art en mai 2007 ;
- mise en ligne du site www.versaillesgrandparc-artisansdart.com ;
- édition d'un guide des métiers d'art tous les deux ans (dernière version en 2009) ;
- organisation d'un salon des métiers d'art (dernière édition en novembre 2007).

A l'occasion des journées nationales des métiers d'Art, organisées par l'Institut national des Métiers d'Art (INMA) les 1^{er}, 2 et 3 avril 2011, la communauté d'agglomération propose une nouvelle édition du salon intitulé « Voyage au cœur de l'art 2 ». Cette manifestation, inscrite dans le cadre de journées nationales, permet de bénéficier d'une couverture nationale de l'évènement par l'INMA.

Cette édition 2011 sera organisée en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines et la ville de Versailles. Ce partenariat sera formalisé à travers une convention tripartite qui a pour objectif de définir les modalités d'organisation et rôle de chacun.

Le salon se tiendra sur trois jours à l'hôtel de ville de Versailles, ouvert au public de 11h à 18h. Le salon pourra ouvrir ses portes à 9 heures pour accueillir d'éventuelles visites spécifiques (scolaires, groupes...).

Versailles Grand Parc aménagera des espaces pour accueillir les exposants souhaitant participer. Une vingtaine de stands de 9 à 12 m² seront installés.

Les artisans souhaitant exposer au salon devront en faire la demande en renvoyant un bulletin d'inscription, préalablement envoyés par Versailles Grand Parc aux professionnels de ce secteur exerçants sur le territoire.

Les critères de sélection des artisans d'art retenus ont été définis par Versailles Grand Parc en collaboration avec la chambre des métiers et des artisans d'art volontaires.

Ainsi, il a été convenu que pour pouvoir participer au salon, l'artisan d'art doit :

- Exercer son activité dans l'une des 14 communes de Versailles Grand Parc,
- Etre inscrit à la chambre des métiers ou à la maison des artistes, ou exercer en profession libérale.

Les dossiers d'admissions seront validés par le comité de pilotage qui privilégiera une représentation diversifiée des métiers.

Il est précisé que la participation au salon est gratuite. Toutefois, une caution de 150 € sera demandée aux candidats. Elle sera encaissée uniquement en cas de désistement de l'exposant.

Par ailleurs, le guide des métiers d'art sera mis à jour et lancé lors de cette manifestation.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire,

0000 0000 0000 0000 0000 00
00 00 00 00 00 00 00 00
0000 0000 0000 0000 0000 00
00 00 0000 00 00 00 00

000000 00 00 00 00
00 00 00 00 00 00 00 00
00 00 00 00 00 00 00 00
000 00 00 0000 000 000

